

COMPTE RENDU DU CONSEIL

DU 05 NOVEMBRE 2011

1) Modalité de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires du personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires, **DECIDE à l'unanimité des voix:**

- peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire, les agents titulaires et non titulaires à temps complet et à temps partiel de catégorie C et de catégorie B, employés dans les services suivants : administratif, technique, médico-social et animation
- peuvent également être amenés à effectuer des heures complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire, les agents titulaires et non titulaires à temps non complet, employés dans les services suivants : administratif, technique, médico-social et animation
- le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps complet ne pourra excéder 25 heures par mois.
- le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps partiel ne pourra excéder un nombre égal au produit de la quotité de travail à temps partiel par 25 heures.
- le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine (les heures effectuées au-delà de 35 heures par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires).
- les heures supplémentaires et les heures complémentaires réalisées seront rémunérées sur la base du traitement de l'agent selon le barème des traitements en vigueur ou récupérées selon les possibilités des services

2) Achat de matériel

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des voix l'achat de matelas pour l'école maternelle

3) Devis présenté par l'ONF

A l'unanimité des voix, le conseil accepte le devis présenté par l'ONF pour les travaux en forêt (exploitation d'arbres pour mise en sécurité) pour un montant de 263,12 € TTC et un devis concernant le dénombrement et la réception des lots de bois de chauffage pour un montant de 172,22 € TTC

4) Modification des statuts et du nom du syndicat de restauration scolaire et extension de compétences

Après lecture des délibérations prises par le syndicat de restauration et des activités périscolaires, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, accepte :

- L'extension des compétences du syndicat à la compétence « transport scolaire » à compter du 1^{er} janvier 2012 (conséquence de la fusion des 2 syndicats)
- La modification du nom du syndicat pour « Syndicat du périscolaire de Jury-Chesny-Mécleuves »
- Les nouveaux statuts présentés par Monsieur le Maire

5) Tarifs 2012 du Foyer Socio-culturel du Lanceumont

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des voix de modifier les tarifs de location du Foyer Socio-Educatif du Lanceumont comme indiqué sur l'annexe jointe.

2) Tarifs 2012 des crédits scolaires

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs accordés en 2011, à savoir :

- 500 euros par classe
- 31,50 euros pour les sorties
- Aligement sur le tarif du conseil général quant aux classes transplantées

7) Achat d'un nouvel aspirateur pour le FSE

Le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité des voix l'achat d'un nouvel aspirateur pour le Foyer Socio Educatif et décide d'opter pour le devis de la société DEPHI au prix de 395€ HT

8) Annule et remplace la délibération du 19/09/2011

Le Conseil Municipal, après explication et à l'unanimité des voix, décide :

- D'annuler sa délibération du 19 septembre 2011 décidant d'opter pour le devis de DOUBLET concernant l'achat de plaque et panneau de rue
- D'opter pour le devis de la société 2M France au prix de 551,54 €

9) Demande de subvention de la MJC pour les mercredis récréatifs

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de Monsieur le Président de la MJC de Mécleuves sollicitant une subvention au titre des mercredis récréatifs.

Le conseil prend l'engagement de régler une participation forfaitaire pour les enfants de Mécleuves. Il est demandé au Président de la MJC d'affiner son dossier et une délibération fixant le montant de la participation sera prise ultérieurement.

10) Travaux d'isolement phonique de la salle communale de Mécleuves

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix, de confier la réalisation des travaux à une entreprise et il donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de solliciter des devis et d'opter pour le mieux disant.

11) Demande de branchement internet au FSE

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de Monsieur le Président de la MJC sollicitant l'installation d'un branchement internet. Le conseil est à l'unanimité favorable. Monsieur le Maire informera la MJC des solutions proposées lors du prochain CA du 07 novembre prochain.

12) Travaux de chaudière

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la chaudière de l'appartement sis au dessus de la mairie est tombée en panne et qu'il a été nécessaire de procéder à son remplacement.

Le conseil approuve le devis de 1.400 € TTC et décide de l'imputer à l'article 2313 opération 68 du budget communal.